



## Demande d'adhésion YCPAC, de TIV et/ou de licence pour l'année 2026



### INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM et Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone portable :

E-mail :

Numéro de licence FFESSM :

Niveau de plongeur/encadrant :

Nombre de plongées :

- Qualification Nitrox
- Permis bateau hauturier

### Personne à prévenir :

NOM :

Lien de parenté :

Téléphone portable :

### Droit à l'image

- J'autorise le club YCPAC à diffuser les photographies faites dans le cadre du club, sur lesquelles je figure, de les mettre en ligne et/ou de les faire paraître dans des articles de journaux.

### Documents à fournir obligatoirement

- Demande de licence complétée
- Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée de moins de 1 an  
([Voir le modèle FFESSM](#))
- Justificatif de niveau si première adhésion
- Règlement par chèque ou virement

\* Toute demande incomplète sera refusée.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

### ADHÉSION, valable jusqu'à fin 2026

- Adulte : 100.00 €  Etudiant : 50.00 €
- Adhésion non plongeur : 35.00 €

### TIV de janvier 2026 (présence propriétaire obligatoire)

Si votre/vos blocs sont inscrits au régime TIV sur le registre du club, il y a un coût unitaire de frais de TIV par Bloc de 6€ prélevé obligatoirement à l'adhésion.

Mes blocs sont en TIV au club :  Oui  Non

### Nombre de blocs (6.00 €/bloc) :

- Je peux prêter mon bloc au club :  Oui  Non

### LICENCE, valable jusqu'à fin 2026

- Adulte : 48.50 €  Moins 16 ans : 29.00 €

### ASSURANCE :

([Https://ffessm.fr/gerer/assurance](https://ffessm.fr/gerer/assurance))

Loisir 1 :  24.20 € Top 1 :  46.35 €

Loisir 2 :  28.85 € Top 2 :  57.70 €

Loisir 3 :  49.45 € Top 3 :  95.80 €

Avec votre licence FFESSM, vous bénéficiez déjà d'une assurance "Responsabilité Civile" qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître si vous causiez un dommage à autrui et que vous en étiez déclaré responsable.

Si vous êtes victime d'un accident, vous n'êtes pas assuré, sauf si vous avez souscrit une assurance complémentaire individuelle.

Je reconnais avoir lu le paragraphe ci-dessus m'informant sur l'assurance complémentaire facultative

### Montant Licence +Assurance :

Chèque à envoyer à l'adresse suivante :

YCPAC Chez Valérie VEYRI  
134 Impasse des grands champs 14430 Branville

Virement et envoi d'un email à l'adresse suivante :

[adhesionlicenceycpac@gmail.com](mailto:adhesionlicenceycpac@gmail.com)

Bénéficiaire : yacht club plongée arromanches courseulles

IBAN :FR7630027160110002086100190

BIC : "CMCIFRPP, avec libellé "adhésion NOM"

Les espèces ne sont pas acceptées pour l'adhésion et la licence.

Les informations collectées dans ce document sont indispensables pour la gestion de nos activités et font l'objet d'un traitement informatique au sein du club.

En application de la nouvelle réglementation sur les « données personnelles » (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour cela, vous pouvez aller à la rubrique « confidentialité » de notre site : [www.arromanches-plongees-epaves.fr](http://www.arromanches-plongees-epaves.fr)